



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de Novembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire.

**Etaient présents :** M. DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, M. PAUL André, Mme MAIGRON Agnès, et M. GUILLEMIN Alban adjoints, Mme. FRAY Monique, M. ROSE Hermand, Mme OUZEBIHA Arlette, M. TOULOUSE Thierry, Mme. VILLALONGA Marie-Laure, Mme LEPVRIER Isabelle, M. VILLALONGA Jérémy, Mme SOBOUL Josette, M. LAIDI Bouzid, Mme FOURNET Claudine, Mme VILLARD Milène et Mme OLIVIER Juliette.

**Absent excusé :** M. VIDAL Vincent

**Absent :** Mme MARTIN Emanuelle

Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal

Secrétaire de séance : Mme. Agnès MAIGRON.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

\*\*\*\*\*

### **OBJET : N° 2025.044 : BAIL NOTARIAL : LOCAL EX CASINO 23 RUE JEAN LOUIS SOULAVIE**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée, que par convention il a été accepté la mise en place d'un magasin au nom de « Ô TRESORS DE TIN'ALA » pour le compte de monsieur LARUELLE Alain, né le 04 Juin 1967 à Mulhouse (68).

Cet établissement, au N°23 de la rue Jean Louis Soulavie, parcelle cadastrée D341, représente une surface de 68 m<sup>2</sup>, partie du rez de chaussée, uniquement.

Il pourrait lui être proposé un bail commercial à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le montant du loyer mensuel est de 250€.

Les charges (Eau, Electricité et Téléphone) resteront à la charge du locataire.

Il invite le conseil à se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE :**

- D'accepter que M. LARUELLE intègre le local au N°23 de la rue Jean Louis Soulavie, partie du RDC, d'une superficie de 68 m<sup>2</sup>, pour un loyer mensuel de 250.00€ mensuel,
- De confirmer qu'il s'agit d'un bail commercial qui commencera à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026,
- De préciser que le bail sera notarié, aux frais de la commune,
- De donner tout pouvoir à monsieur le Maire pour convenir des conditions du bail, et signer tous les documents nécessaires et mener à bien ce dossier.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de présents:	17
Nombre de votants:	17
Pour :	17
Contre :	00
Abstention :	00
La Secrétaire de séance	

Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus  
 Au registre suivent les signatures  
 Pour extrait certifié conforme  
 A Largentière, le 17 Novembre 2025,

Le Maire,



Agnès MAIGRON

Jean Roger DURAND

Le Maire de LARGENTIERE certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine, prescrit par l'article 56 de la loi du 5 avril 1883 et qu'il n'est survenu aucune réclamation. Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance.